

Que doit contenir le compromis de vente entre particuliers ?

À travers le compromis de vente entre particuliers, le droit personnel des signataires entre en jeu. Il en est autant du droit de créances. Aussi, le document contractuel qui lie les deux particuliers **doit contenir quelques informations obligatoires**. Elles sont listées comme suit :

- Nature de la transaction ;
- Nom, coordonnées et signature des parties au contrat ;
- Utilisation du bien ;
- Détails du précédent acte de vente ;
- Caractéristiques de la propriété ;
- Emplacement du bien à vendre ;
- Valeur du bien et conditions de paiement ;
- Indemnité d'immobilisation ;
- Clauses suspensives ;
- Date à laquelle les lieux seront libérés ;
- Délai de rétraction et de conclusion définitive du contrat de vente.